

55. ³
Vilnius, le 2 mars 1920,

Monsieur le Conservateur en chef,

5324/31

En réponse à votre
lettre du 27 février ^{concernant} un tableau
signé 'Van Helmont 1722' et
représentant le Sermon sur la
Montagne et la Multiplication
des pains j'ai l'honneur
de vous faire savoir que je
ne possède pas de photographies
de cette œuvre et que le
tableau est trop mal disposé
pour que je puisse en faire
prendre une.

Je suis au regret
que vos occupations professionnelles

ne vous permettent pas de faire,
en ce moment, de déplacement
pour venir examiner le tableau
mais j'en espère, qu dès que
vous en aurez le loisir, j'aurai
l'honneur de recevoir votre
visite

J'ai l'honneur de vous
Monsieur le Conservateur,
l'expression de mes sentiments
distingués.

A Paris

Avenue de l'école d'horticulture
32

J. Berthe

5324/31
ff

27 février 1920

Madame,

En réponse à votre lettre du 23 courant, relative à un tableau signé Van Helmont, 1722, et représentant le Sermon sur la Montagne et la Multiplication des pains, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien nous transmettre, si elle est en votre possession, une photographie de cette oeuvre.

Si vous ne pouviez nous procurer ce document, nous tâcherions de nous rendre plus tard à Vilvorde pour examiner le tableau. En ce moment, nos occupations professionnelles ne nous permettent pas ce déplacement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

Madame A. WENS,
avenue de l'Ecole d'horticulture, 32
VILVORDE.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'AVANCES ET DE PRÊTS

SIÈGE SOCIAL :
RUE MONTAGNE DE L'ORATOIRE, 14
BRUXELLES

BRUXELLES, le

DOSSIER N°

==

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons consenti une avance non compris les intérêts qui seront dûs au moment du remboursement.

Nous vous serions obligés de ne pas délivrer de duplicata d titre qui nous été remis en gage et de vouloir considérer la présente, comme valant opposition à tout paiement qui pourrait vous être réclamé du chef de cette créance.

Nous vous saurions gré également de nous avertir des oppositions éventuelles de façon à nous permettre de sauvegarder nos droits.

Ci-joint nous vous remettons un accusé de réception, que nous vous prions de nous retourner revêtu de votre signature.

Agréez, M
avec nos remerciements, l'expression de notre considération, distinguée.

Photo
N. non app. 7 int
Vilvorde, le 23 février 1920. 2

Monsieur Piérens-Gervais,
Conservateur en chef des musées Royaux
de peinture et de sculpture,

Je possède un
tableau signé Van Helmont
1722, que je suis obligée de
vendre, représentant le sermon
sur la Montagne et la
multiplication des pains.
Ce tableau mesure 2.40 m de
hauteur sur 3.15 m de largeur.

Puis je vous demanderai
Monsieur de bien vouloir
avoir l'obligeance de me dire

Le tableau pourrait être
regardé pour un des musées
de l'Etat.

Veuillez recevoir,
Monsieur, l'expression de
mes sentiments distingués.

Wentz

Directrice de l'Ecole moyenne
communale de l'Orde, avenue
de l'école d'horticulture 32.